

Élections législatives nationales 2018

**Les propositions et
revendications de l'OGBL
aux partis politiques**



OGBL

LE SYNDICAT N°1 AU LUXEMBOURG



Impressum
OGBL „Onofhängege
Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

60, bd. J.F. Kennedy
B.P. 149 / L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 / Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu
Courriel: ogbl@ogbl.lu

Photos: Adobe Stock

Imprimerie
Techprint Esch/Lankelz

Mai 2018



facebook.com/ogbl.lu

twitter.com/OGBL_Luxembourg

CONSTRUCTEUR D'AVENIR

Elections législatives nationales 2018

Les propositions et revendications de l'OGBL aux partis politiques

Les élections législatives auront lieu le 14 octobre 2018. Les électrices et électeurs décideront de la force des différents partis et des rapports de majorité politique en vue de la formation du prochain gouvernement. Ils décideront de la politique à adopter au Luxembourg au cours des cinq prochaines années.

L'OGBL vous informe dans cette brochure sur les principales propositions et revendications que le syndicat adresse à tous les partis politiques qui participeront aux élections parlementaires.

L'OGBL est politiquement indépendant, mais il n'est pas politiquement neutre. Parce que beaucoup de questions politiques affectent directement les intérêts de ses membres et les intérêts des femmes et hommes salariés.



L'OGBL veut un État social fort et progressif, qui garantit et améliore la sécurité sociale publique et les prestations sociales de l'État. Nous avons besoin de services publics efficaces pour et tous les citoyens et citoyennes, d'un enseignement public solide garantissant à tous l'accès à la meilleure éducation et à la meilleure formation possibles ainsi que des chances de formation équitables pour tous et d'un secteur de santé et de services sociaux moderne qui répond aux besoins de chacun en matière de soins de santé, d'aide sociale et de soutien.

Nous voulons l'extension rapide des transports publics ainsi qu'en général des investissements publics de haut niveau dans des infrastructures tournées vers l'avenir pour préparer un développement économique et sociétal du Luxembourg qui soit respectueux de l'environnement.

L'OGBL lutte contre la montée des inégalités sociales et revendique une politique fiscale équitable.

Il exige une politique de logement offensive qui met fin à la spéculation foncière et qui donne aux jeunes générations une perspective de disposer de leur propre logement.

L'OGBL demande une politique salariale nationale qui ne remet pas en cause notre système d'indexation, augmente le salaire social minimum légal et renforce notre système de conventions collectives.

L'OGBL s'engage pour un droit du travail moderne qui protège et améliore les contrats de travail, le temps de travail, les emplois et dans leur ensemble les perspectives professionnelles et sociales des salariés. Il revendique l'amélioration de la cogestion dans le monde du travail et souhaite faire progresser l'égalité des femmes dans le monde du travail et dans la société.

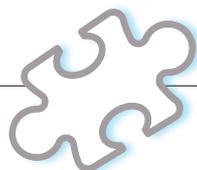
Et enfin, l'OGBL attache une grande importance à la politique européenne. Pour une Europe sociale et pour une Europe qui protège les droits et libertés démocratiques des citoyennes et citoyens, qui s'engage pour des accords commerciaux internationaux équitables et pour le maintien de la paix.

J'espère que cette brochure attirera votre attention. Et si vous disposez du droit de vote, j'espère qu'elle sera utile pour la formation de votre propre volonté politique lorsque vous analyserez les programmes électoraux que les partis politiques vous adresseront dans les mois à venir.

Meilleures salutations

André Roeltgen, président de l'OGBL

Les propositions de l'OGBL en matière de **Politique salariale**



L'évolution des salaires au Luxembourg est trop faible. Et cela depuis des années. Les salaires réels se développent moins rapidement que la productivité. Même la commission européenne reconnaît qu'il y a au mieux une «modération salariale» au Luxembourg.

Le système de formation des salaires luxembourgeois comprend trois éléments:

1. l'ajustement automatique des salaires et traitements à l'évolution des prix (index);
2. le salaire social minimum légal;
3. la négociation collective entre syndicats et employeurs.

Ces trois éléments forment un tout. Pour l'OGBL, il faut agir sur les trois volets pour passer de la modération salariale actuelle, avec toutes ses conséquences négatives (perte du pouvoir d'achat, faiblesse de la demande intérieure...) à une **offensive salariale**.

L'OGBL s'opposera catégoriquement avec tous les moyens syndicaux à sa disposition à toute tentative de remise en question de ces trois piliers.



Pour l'index! L'ajustement automatique des salaires à l'inflation préserve le pouvoir d'achat et prévient les pertes de salaire. L'index est l'une des pierres angulaires des relations sociales au Luxembourg. Il contribue de manière significative au maintien de la paix sociale et au développement économique du Luxembourg. L'OGBL demande à tous les partis politiques à s'engager formellement dans leurs programmes électoraux pour le maintien de l'index et contre toute nouvelle modulation du mécanisme indiciaire.



Augmenter le salaire social minimum. Le salaire social minimum luxembourgeois (SSM) est trop bas par rapport à l'évolution du salaire moyen et par rapport aux gains de productivité des dernières années. Il ne suffit même plus pour couvrir le minimum nécessaire pour garantir ses besoins vitaux, tel que calculé dans le budget de référence du Statec. Il est inacceptable qu'un salarié, qui travaille 40 heures par semaines ne gagne pas assez pour pouvoir vivre décemment au Luxembourg. L'OGBL revendique donc avec insistance une augmentation structurelle du SSM brut de 10%.



Réformer la loi sur les conventions collectives pour renforcer les droits de négociation des syndicats. L'OGBL appelle les partis politiques à mener une politique favorable à l'extension des droits de négociation des syndicats et en faveur d'une nouvelle loi sur les conventions collectives moderne et progressiste. La législation actuelle sur la négociation collective n'est plus adaptée à

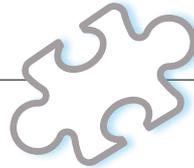
l'évolution de l'économie luxembourgeoise. Sa réforme doit notamment viser une augmentation du taux de couverture des conventions collectives. Un nombre élevé de petites et moyennes entreprises ne permet objectivement plus au syndicat de négocier une convention collective pour chacune de ces entreprises. Ceci explique que de nombreux salariés ne relèvent pas d'une convention collective, qu'ils n'ont pas d'évolution salariale ou une évolution très faible, et ne connaissent pas d'améliorations en matière de conditions et de temps de travail. Cela profite en premier lieu aux patrons et aux actionnaires, alors que pour des milliers de salariés le droit à une convention collective devient purement théorique.



Pour des négociations salariales globales pour l'ensemble du secteur public. L'OGBL demande une extension des actuelles négociations de l'accord salarial de la Fonction publique à l'ensemble des services publics non marchands. Les dizaines de milliers de salariés de l'État et des communes, des hôpitaux, des services sociaux et éducatifs, de l'enseignement supérieur et de la Recherche doivent aussi participer à ces négociations avec leur syndicat majoritaire, l'OGBL. Pour cette raison, il y a lieu de remplacer le modèle actuel par des négociations globales pour l'ensemble du secteur public.



Les propositions de l'OGBL en matière de **Temps de travail**



Le «travail 4.0», la digitalisation de l'économie, comporte des risques d'une évolution négative des relations et des conditions de travail. Mais ils offrent aussi des potentiels énormes pour un meilleur aménagement des conditions de travail, pour une meilleure harmonisation entre travail et vie privée, pour plus de temps de vie pour les salariés.

Le patronat par contre vise une flexibilisation à outrance, un salarié joignable 24 heures sur 24, une dérégulation maximale des heures de travail. Il a essayé de faire passer en force ses idées lors de la discussion de la réforme de la loi PAN. L'opposition conséquente de l'OGBL a su empêcher cela et a mené à des améliorations par rapport à l'ancienne loi. L'OGBL invite maintenant les partis politiques de s'engager pour des réformes progressistes qui modernisent notre droit de travail et améliorent l'organisation du temps de travail dans l'intérêt du salarié.



Réduire le temps de travail, augmenter le temps de vie. Dans un contexte marqué par une augmentation de l'intensité du travail, de la pression et du stress, l'OGBL demande aux partis politiques de s'engager pour une réduction générale du temps de travail sans perte de salaire. La réduction du temps de travail ne contribue pas seulement à une meilleure protection de la santé du salarié et à une meilleure conciliation entre travail et vie privée. Elle est aussi un moyen de lutter



contre le chômage et le sous-emploi. L'ÖGBL est persuadé que le but de rétablir le plein emploi doit continuer à être visé et qu'il ne pourra pas être atteint sans réduction du temps de travail. Au vu du progrès technologique, des processus de production sans cesse plus courts et les gains en productivité qui en découlent, les marges de manœuvre économiques pour une telle réforme progressiste existent.



Pour la 6^e semaine de congé légal. Une première mesure en vue d'une réduction du temps de travail est pour l'ÖGBL la généralisation de la 6^e semaine de congé payé. Comme le nombre de jours de congé légaux n'a plus évolué (hors conventions collectives) depuis les années 1970, il est grand temps de prévoir une telle mesure au plan national.



Congé social. Une autre mesure en vue d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, est le congé social, qui permet au salarié de s'absenter pour accompagner par exemple des membres de la famille dans le besoin, sans devoir recourir à son congé annuel de récréation. Un tel congé existe actuellement dans la Fonction publique et dans plusieurs conventions collectives. L'ÖGBL estime que le moment est venu pour prévoir la généralisation du congé social par voie légale.



Droit au temps partiel volontaire à durée déterminée. L'ÖGBL demande l'introduction d'une base légale permettant aux salariés à choisir des options de temps de travail à temps partiel garanties pour les adapter aux besoins liés au cycle de vie spécifique (p.ex. parents avec des enfants à bas âge). Ce droit devrait obligatoirement être combiné à un droit de retour à un temps plein à la fin de la période. En même temps, des mesures sont à prévoir pour lutter contre le phénomène du temps partiel involontaire (imposé au salarié contre son gré, notamment dans les secteurs du nettoyage et du commerce).



Une flexibilité positive: les comptes épargne-temps. Le principe du compte épargne-temps (CET) vise à offrir au salarié la possibilité d'épargner du temps de travail supplémentaire presté pour l'échanger de manière flexible contre des congés ou réductions du temps de travail. L'ÖGBL a fait des propositions très précises, en tenant compte de trois principes de base:

- 1) Le CET ne pourra être établi que par convention collective de travail ou par accord inter-professionnel, pour éviter toute flexibilisation unilatérale imposée par l'employeur.
- 2) Une heure est une heure, c'est-à-dire sa valeur nominale doit être adaptée à sa valeur réelle au moment où il est pris.
- 3) Les heures épargnées doivent être garanties pour le salarié.

L'accord récemment trouvé entre les partenaires sociaux et le ministre du travail doit maintenant être transposé au plus vite.

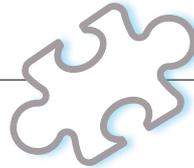


Pour un droit à la déconnexion. À cause des nouvelles technologies de la communication, la tendance d'être joignable à tout moment en dehors du lieu de travail pour des raisons professionnelles (p.ex. par e-mail et smartphone) se développe. En conséquence, les limites entre vie au travail et vie privée deviennent de plus en plus poreuses. C'est pourquoi, pour protéger les travailleurs qui emploient les moyens technologiques de la digitalisation et pour une conciliation positive entre vie privée et travail, l'ÖGBL revendique le droit à la déconnexion.



Pour une meilleure réglementation du télétravail. Il y a lieu de revoir l'accord entre partenaires sociaux sur le télétravail en permettant des assouplissements, à condition qu'ils soient négociés dans le cadre d'une convention collective. Il faut en même temps éviter que le télétravail débouche sur une surcharge de travail ou sur une perte du lien social avec les autres salariés de l'entreprise. Par ailleurs, des réflexions sont à engager sur des questions telles que l'imposition et la couverture sociale des travailleurs frontaliers, la protection des données etc.

Les propositions de l'OGBL en matière de Sécurisation des parcours professionnels



Pour assurer que la digitalisation de l'économie n'ait des conséquences négatives sur les emplois, il est primordial d'accompagner de manière anticipative et prospective tout changement technologique et ses impacts sur l'emploi et les conditions de travail. Dans cette optique, l'OGBL revendique le renforcement de la protection du salarié tout au long de la carrière professionnelle. Ceci passe par un droit du travail performant, un renforcement de la protection contre le licenciement et une extension de l'accès à la formation continue.



Le contrat à durée indéterminée doit rester la norme. Le recours à l'intérimaire ou à des contrats à durée déterminée doit être strictement limité. Les formes de travail «atypique» doivent être encadrés par des réglementations plus strictes afin d'éviter la précarisation des relations de travail, qui frappe déjà aujourd'hui beaucoup de salariés, surtout des jeunes et des femmes. Il faut en outre des mesures pour mettre fin au phénomène des «faux indépendants».



Il est impératif de revoir la législation sur les licenciements économique, les licenciements collectifs et les plans sociaux. Ceci implique un renforcement des droits de négociation des syndicats et délégations du personnel, des obligations supplémentaires des employeurs, une révision des délais et des seuils, une augmentation des indemnités prévues pour les salariés concernés et le droit de faire grève en cas d'échec des négociations d'un plan social. La notion de licenciement économique abusif doit être étendue de sorte à rendre impossible tout licenciement dont le seul but serait d'améliorer les marges d'une entreprise ou d'un groupe en situation globalement et durablement bénéficiaire.



Il faut repenser les fins de parcours des salariés âgés via notamment l'ergonomie des postes de travail et par la mise en place d'une politique de gestion des âges dans les entreprises, soit par une réduction du temps de travail spécifique pour salariés âgés (à commencer par le droit de combiner un travail à temps partiel avec une pension partielle prévue par l'accord gouvernement-syndicats de 2014).



Le plan de maintien dans l'emploi doit être réformé. La législation de 2006 s'est avérée insuffisante pour vraiment sécuriser les emplois. Souvent, un plan de maintien de l'emploi n'est qu'un préalable à un plan social. Une nouvelle loi doit prévoir une obligation de négociation pour l'employeur. Les droits de négociation des syndicats doivent être renforcés et les entreprises concernées doivent être contrôlées davantage. Pendant la durée des négociations, ainsi que pendant l'ensemble de la période d'application du plan, il faut interdire tout recours au licenciement. Le plan doit prévoir obligatoirement des formations qualifiantes permettant aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences.



Il est primordial d'améliorer l'accès à la formation professionnelle continue (FPC). L'accès à la FPC est à considérer un droit fondamental pour chaque salarié. Actuellement, ce sont souvent les salariés mieux formés qui suivent aussi le plus de formations. Il faut agir contre cette fracture, et

donner aussi aux salariés moins qualifiés les moyens nécessaires pour leur garantir tout au long de leur carrière professionnelle un niveau de formation adéquat. Dans cette optique, l'OGBL demande une réforme et une extension de l'actuel congé individuel de formation en le complétant par des outils additionnels, par exemple la création d'un compte personnel de formation qui couvrirait toute la carrière du salarié. Il faut en outre simplifier et promouvoir le dispositif de la validation des acquis de l'expérience. Pour un financement adéquat de la FPC, l'OGBL demande une augmentation substantielle du cofinancement étatique et la création d'une taxe de formation à charge des employeurs. Enfin, l'OGBL revendique l'instauration d'un comité national à caractère tripartite pour fixer les objectifs et les lignes directrices de la FPC au Luxembourg.



Une réforme du droit des faillites est nécessaire. La législation actuelle n'offre pas de garanties suffisantes pour protéger les salariés victimes de faillites. Trop souvent, ils se retrouvent avec des pertes financières importantes et avec des périodes prolongées sans revenu. Par ailleurs, il faut aussi des sanctions plus dures contre les faillites frauduleuses.



Réformer la médecine du travail en vue d'une meilleure prise en charge des salariés. L'OGBL revendique un service unique de la médecine du travail et une augmentation de ses capacités pour remplir ses missions. Vu l'évolution des maladies liées au travail, l'OGBL revendique en outre la reconnaissance des risques psychosociaux en tant que maladie professionnelle.

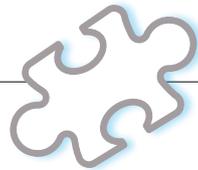


Contre la surveillance sur le lieu de travail. Au vu des nouvelles possibilités technologiques, il faut renforcer considérablement les capacités d'intervention de la délégation contre la surveillance sur le lieu de travail. La sphère privée du travailleur doit être strictement respectée. L'OGBL s'opposera à toute tentative de dégradation de cette protection primordiale.



Les propositions de l'OGBL en matière de

Sécurité sociale



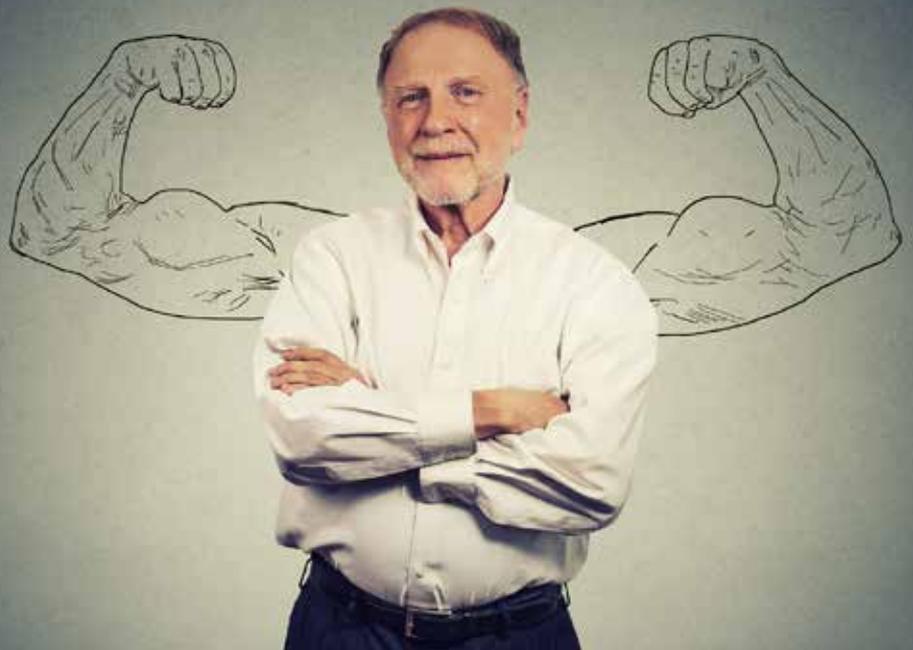
L'OGBL et les organisations syndicales qui l'ont précédé ont pris une part importante à l'édification du système luxembourgeois de la sécurité sociale, qui garantit à tous les citoyens un droit d'accès égal à des prestations sociales de qualité et qui se base sur un système de financement solidaire. Ce système a fait ses preuves durant plus que 100 ans et il faut le défendre, l'améliorer et l'adapter pour qu'il puisse remplir son rôle comme élément stabilisateur et comme facteur majeur de la justice sociale dans le pays. La population a un droit légitime à des soins de santé et à une protection sociale optimales ainsi qu'à des bonnes pensions, pas seulement aujourd'hui, mais aussi à l'avenir. Toute politique qui aura comme conséquence que les jeunes d'aujourd'hui auront une couverture sociale moins performante et des pensions plus basses que leurs aïeuls, est inacceptable pour l'OGBL.



Aucune atteinte au financement solidaire ne sera tolérée. L'OGBL s'opposera catégoriquement à toute initiative politique visant à réduire la part des employeurs ou de l'Etat au financement de la sécurité sociale. S'il devait exister dans le domaine des assurances sociales des besoins supplémentaires de financement, l'OGBL propose de procéder de préférence à des augmentations de cotisations ou bien à des nouvelles recettes (en levant le plafond cotisable; en introduisant des contributions sur les revenus issus du capital...) plutôt qu'à des dégradations dans les prestations.



Pour des bonnes pensions, qui garantissent le niveau de vie acquis au cours de la carrière professionnelle. Notre système de pensions publics continue à être mis en question par une ribambelle d'«experts», de lobbyistes et de politiciens néolibéraux, qui continuent à répéter que les pensions ne sont pas soutenables à longue durée, que l'âge de départ à la retraite est trop bas, que



l'espérance de vie augmente, que nos pensions sont trop généreuses... Pour l'OGBL, ces affirmations - souvent basées sur des projections à très long terme - ne sont pas fondées.

En réalité, le régime de pension luxembourgeois connaît actuellement une situation financière plus que confortable, sans oublier que les réserves actuelles s'élèvent à 17,8 milliards d'euros, ce qui représente plus que 4,53 fois les dépenses annuelles. Au regard de ces chiffres, l'OGBL constate que notre système de pension demeure performant et que nos pensions sont soutenables.

Il n'existe pas conséquemment aucune raison pour de nouvelles «mesures d'assainissement».

Vu l'excellente situation financière de l'assurance-pension, l'OGBL se prononce pour l'annulation immédiate de plusieurs mesures de dégradation supplémentaires déjà programmées par la réforme de 2013.

L'OGBL s'engage en outre pour:

- le maintien intégral de l'âge légal actuel de départ en retraite ainsi que des droits à la pension anticipée.
- le maintien intégral de l'ajustement périodique des pensions à l'évolution salariale.
- la prise en compte des stages en entreprise, du travail étudiant etc. comme périodes de travail soumises aux cotisations sociales, dans l'intérêt de nos jeunes d'avoir des bonnes pensions.



Pour des améliorations supplémentaires des prestations de l'assurance-maladie. Grâce aux efforts de l'OGBL, un certain nombre de nouvelles prestations sont désormais prises en charge par la CNS. Des efforts restent cependant à faire au niveau des soins dentaires, des traitements oculaires et de la médecine alternative.



Pour le tiers payant généralisé. Actuellement, les patients sont obligés d'avancer les honoraires médicaux (et il s'agit parfois de sommes astronomiques) pour ne se faire rembourser par la CNS que par la suite. Une situation pouvant engendrer des difficultés financières pour les assurés. L'OGBL a déjà réussi la mise en place d'un tiers payant social ainsi que l'application du tiers payant aux prestations relevant des domaines de la kinésithérapie, des actes infirmiers et de la pharmacie. Le fait que les guichets de la CNS ont émis plus de 200 000 chèques pour la prise en charge de frais médicaux en 2016, montre qu'il est grand temps de généraliser le tiers payant pour tous les actes médicaux et de soins.



Pour le conventionnement obligatoire. L'OGBL s'oppose avec véhémence contre la mise en question du conventionnement obligatoire des prestations médicales. Une libéralisation des tarifs aurait des conséquences fatales pour le système de santé luxembourgeois. En plus d'une augmentation prévisible des coûts, la voie serait libre pour l'instauration d'une médecine à plusieurs vitesses et l'accès à des soins de santé égaux pour tous ne serait plus garanti.

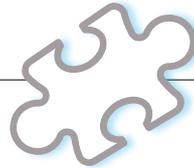


Améliorer la prise en charge dans les urgences et dans les maisons médicales. L'OGBL se prononce pour une meilleure coordination entre les services d'urgence des hôpitaux et les maisons médicales. Il faut étendre la structure des maisons médicales à toutes les régions du pays, afin de soulager les services d'urgence et de réduire les temps d'attente pour les patients.



Pour une mise en œuvre rapide des mesures prévues en matière du seuil de 52 semaines de maladie et d'une reprise progressive du travail. L'OGBL a atteint récemment un accord important avec le gouvernement, qui prévoit d'augmenter le seuil actuellement prévu pour la résiliation du contrat de travail en cas de maladie de 52 semaines à 78 semaines sur 104 semaines, et de remplacer l'actuel congé de mi-temps thérapeutique par une reprise progressive du travail pour raisons thérapeutiques, avec maintien du certificat médical. Si ces mesures ne résolvent pas tous les problèmes, ils constituent une véritable avancée pour les malades de longue durée. Ils doivent maintenant être mises en œuvre au plus vite.

Les propositions de l'OGBL en matière de **Logement**



Pour l'OGBL, l'accès à un logement décent et abordable est un droit élémentaire de toute personne. Sur le territoire national, ce droit est cependant de plus en plus remis en question. Les prix sur le marché de l'immobilier explosent. En même temps, l'offre de logements disponibles et de nouvelles constructions ne suffit plus. Il devient de plus en plus difficile, en particulier pour les jeunes, d'avoir un accès à leur propre logement, de contracter des prêts immobiliers etc.

Il est clair que l'augmentation de l'offre ne suffira pas à elle seule à résoudre le problème des prix. Sans autres mesures, elle risque au contraire d'engendrer une nouvelle vague de spéculations.

Pour mettre fin à la spéculation, l'État doit intervenir en :



- **plafonnant les prix des terrains mis sur le marché.** Une telle mesure est tout à fait compatible avec le droit de la concurrence,



- **introduisant une taxe de rétention au niveau national.** Les taxes communales existantes sur la rétention des terrains s'avèrent insuffisantes, d'autant que seulement quelques communes les appliquent.



La construction de logements sociaux doit être promue davantage. Le quota de logements sociaux disponibles doit correspondre au moins au pourcentage de la population qui se situe en-dessous du seuil de pauvreté. Le fonds de compensation de la caisse de pension pourrait également jouer un rôle dans ce contexte et entreprendre des investissements ciblés dans l'immobilier social.



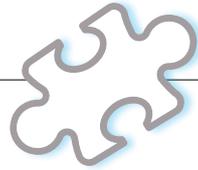
Soutenir l'accès au logement pour les populations à bas revenus. Le gouvernement actuel a introduit une aide au logement sous forme d'une subvention de loyer. Or, très peu de ménages bénéficient actuellement de cette subvention et il y a lieu de relever le seuil de revenu exigé pour augmenter le nombre de bénéficiaires.



Améliorer l'efficacité énergétique pour protéger le climat. En vue de permettre également aux couches moins aisées de la population de pouvoir réaliser des efforts en vue d'augmenter l'efficacité énergétique de leur habitation, il faut prévoir que les primes prévues à cet effet soient relevées et échelonnées dégressivement selon la situation de revenu du ménage.



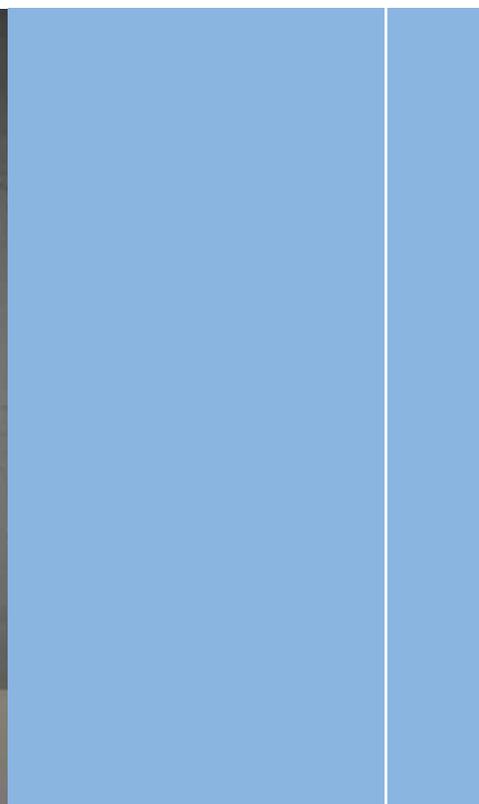
Les propositions de l'OGBL en matière de Impôts



L'OGBL est en faveur d'un Etat financièrement fort. L'État doit disposer de recettes fiscales suffisantes. Mais pour le citoyen, la charge fiscale ne doit pas être distribuée de manière injuste, ni contribuer à augmenter les inégalités sociales. La réforme fiscale de 2017 a compensé en partie les augmentations fiscales des années précédentes et augmenté le pouvoir d'achat des gens. Pour cette raison, l'OGBL l'a soutenu. Toutefois, elle n'a résolu aucun des problèmes suivants:

- les entreprises paient de moins en moins d'impôts (le taux maximal est passé de 40% à 18% depuis 1985);
- les revenus du capital sont imposés beaucoup moins que les revenus du travail;
- la progressivité de l'imposition des personnes physiques a perdu en efficacité et défavorise les revenus bas et moyens par rapport aux très grands revenus.

L'OGBL demande donc un certain nombre de mesures supplémentaires pour amener plus d'équité



au niveau de la fiscalité. Outre les mesures proposées ci-dessous, des réflexions sont à engager par rapport à l'imposition des familles monoparentales.



Revoir le taux maximal de l'impôt sur le revenu des particuliers. La réforme de 2017 a relevé le taux maximum à 42% (45,78% en prenant en compte la contribution au fonds pour l'emploi). En vue d'augmenter le caractère redistributif, il y a lieu d'augmenter ce taux encore davantage, tout en remontant le seuil de revenu visé à la hausse pour garantir qu'une telle mesure touche vraiment les très hauts revenus et non la classe moyenne.



Adapter le tarif à l'évolution des prix. Afin d'éviter le phénomène de la « kalte Progression », comprenant une augmentation rampante de l'imposition réelle, il faut rétablir une adaptation périodique des barèmes de l'impôt à l'indice des prix.



Exempter le salaire social minimum. Outre une augmentation du salaire social minimum, l'OGBL revendique l'exemption du salaire social minimum de l'impôt pour ainsi relever le net.



Pour une égalité de traitement entre résidents et frontaliers. Même si grâce à l'OGBL, des améliorations ont pu être obtenus par rapport à la réforme initiale, l'application pratique de la réforme mise en place à partir de 2018 nécessite des adaptations supplémentaires pour garantir que les mêmes conditions s'appliquent aux résidents et frontaliers. L'OGBL invite les partis politiques à s'engager pour une harmonisation sur le plan européen.



Pour un traitement fiscal équivalent entre le travail et le capital. A l'heure actuelle, le capital est moins imposé que le travail. Ce n'est pas acceptable! Les régimes de faveur doivent être abolis, qu'il s'agit des dividendes, des gains sur intérêts et plus-values. Surtout, le régime d'imposition des « stock options » doit être modifié afin qu'ils soient traités de la même façon et au même tarif que l'imposition du revenu du travail.



L'impôt sur la fortune doit être réintroduit. L'abolition de l'impôt sur la fortune à partir de 2006 a été un pas dans la mauvaise direction, vers moins de justice sociale en matière de l'imposition.



Imposer la grande propriété foncière. Pour lutter davantage contre la spéculation, il faut prévoir une imposition plus forte sur les propriétés multiples.

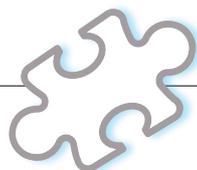


Lutter contre le dumping fiscal au niveau de l'imposition des entreprises. L'économie luxembourgeoise doit être axée à l'avenir plus sur l'innovation et moins sur les niches fiscales. La politique luxembourgeoise doit arrêter de freiner des initiatives internationales contre l'évasion fiscale. Les régimes fiscaux préférentiels à l'instar des fonds immobiliers, des fonds d'investissement spécialisés, SICAR etc., sont à abolir.



Se donner les moyens pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. A côté de la fraude et de l'escroquerie fiscales, on doit également combattre davantage l'évasion fiscale. Pour cette raison, il faut renforcer la coopération internationale et augmenter le nombre des agents de l'impôt et des contrôles fiscaux.

Les propositions de l'OGBL en matière de **Politique de l'enseignement**



La défense de l'école publique luxembourgeoise a toujours été une priorité pour l'OGBL. En effet, seule l'école publique et gratuite qui accueille les enfants sans les séparer selon le statut social, l'origine culturelle ou la conviction religieuse, peut créer les bases nécessaires d'une société démocratique et solidaire. Pour renforcer l'école publique, l'OGBL propose les mesures suivantes.



Lutter contre la tendance rampante à la privatisation de l'enseignement. Sous couvert d'une augmentation du «choix» entre différentes offres scolaires et de l'«autonomie» scolaire, le Luxembourg connaît depuis des années une privatisation rampante de l'enseignement, qui s'exprime par une mise en concurrence des écoles, des logiques d'évaluation visant à mesurer la «performance» des écoles et des enseignants (gestion par objectifs, «plans de développement scolaire...»), ou encore le développement d'écoles internationales dont les programmes sont développés à l'étranger par des prestataires privés. Ces évolutions contribuent à une montée en flèche de l'enseignement privé et risquent d'accroître les inégalités sociales et de miner la cohésion sociale à l'avenir. Les décideurs politiques doivent soutenir l'école publique en mettant un terme à cette évolution dangereuse et en lui donnant les moyens nécessaires.



Défense du multilinguisme. L'OGBL considère le multilinguisme comme une des richesses du pays. Il ne faut pas fragiliser cet atout en offrant des enseignements dans une seule langue, ce qui entraîne un risque réel d'une ghettoïsation. Il est donc nécessaire de continuer à enseigner le français, l'allemand et l'anglais à un niveau élevé et de prévoir des mesures de soutien ciblées pour les enfants ayant des problèmes dans l'une ou l'autre de ces langues.



Contre la bureaucratisation de la tâche de l'enseignant. Depuis la réforme de 2009, le travail administratif accapare une part de plus en plus importante de la journée de l'enseignant. Cela contribue à augmenter son temps de travail réel, s'il ne veut diminuer le temps utilisé pour la préparation des cours et pour l'encadrement des enfants. Il y a donc lieu de revoir la tâche de l'enseignant en diminuant la partie consacrée au travail administratif.



Revoir le stage pour lutter contre la pénurie d'enseignants. Actuellement, l'enseignement fondamental connaît une pénurie d'enseignants due à un manque de candidats pour la profession d'instituteur. Ce manque de candidats est le résultat du fait que l'attractivité du métier est en baisse, entre autres à cause de l'introduction d'un stage de trois ans, après avoir déjà accompli avec suc-

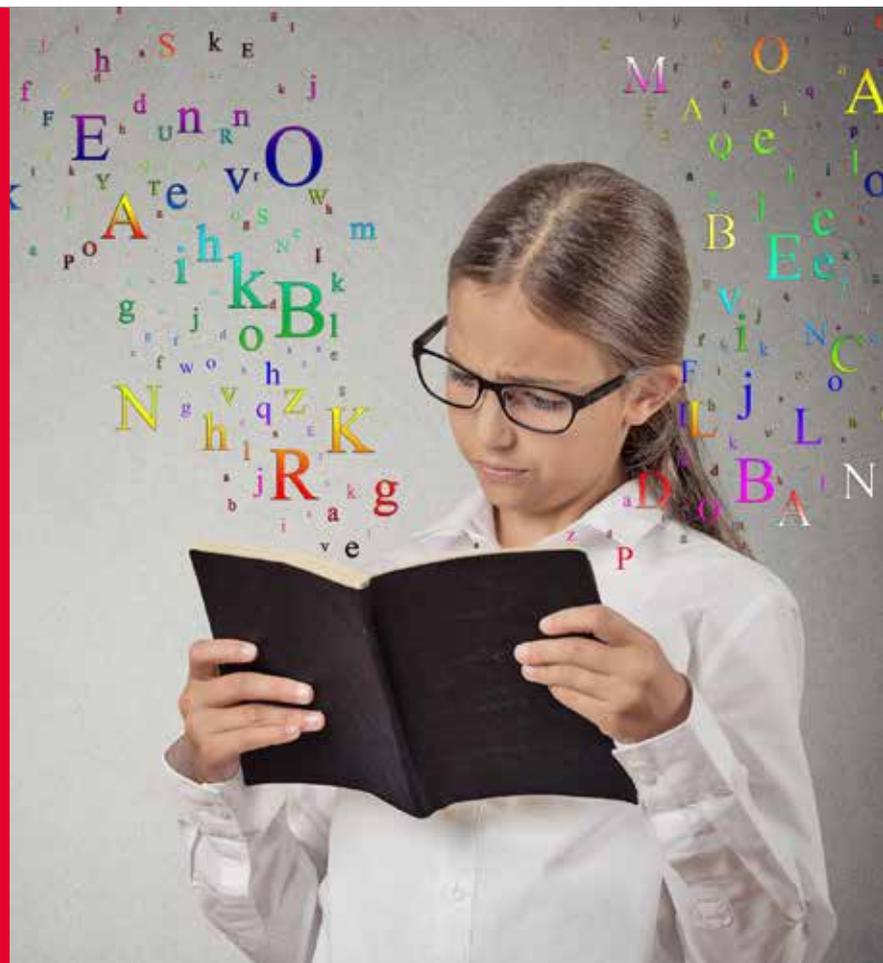
cès 4 années d'études. L'initiative prise récemment par le ministre va dans la mauvaise direction. Il ne faut pas résoudre le problème de la pénurie en diminuant la qualité de l'enseignement, mais au contraire mettre en question la forme actuelle du stage. L'OGBL veut une réforme du stage qui correspond aux besoins réels d'accompagnement et de formation des futurs enseignants.



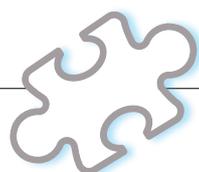
Non à une autonomie trop poussée des lycées. L'autonomie des lycées, telle qu'elle est propagée par le ministre de l'Éducation nationale, prétend «responsabiliser» davantage les lycées (et donc déresponsabiliser la politique). Dans les faits, cette tendance contribue à créer un climat malsain de concurrence entre lycées.



Prévoir le tronc commun au niveau de la formation professionnelle initiale. L'OGBL propose, pour toutes les formations de technicien qui le permettent, d'organiser les deux premières années de formation (4^e et 3^e) en tronc commun. Toute spécialisation précoce et trop poussée risque de limiter les chances des élèves sur le marché du travail.



Les propositions de l'OGBL en matière de **Transfers sociaux**



En 2016, 16,5% de la population résidente vivait en-dessous du seuil de risque de pauvreté. Un chiffre indigne pour un pays parmi les plus riches au monde. Sans les transferts sociaux, ce taux serait encore beaucoup plus élevé: 44,4% (27,1% si on exclut les pensions). Dans son récent rapport annuel sur le Luxembourg, même la Commission européenne note un «affaiblissement de l'effet des transferts sociaux sur la pauvreté», qui mérite une «attention particulière». Une des raisons principales de cet affaiblissement est la non-adaptation de bon nombre de transferts sociaux à l'évolution des revenus/salaires et à l'évolution du coût de la vie. En particulier la désindexation des prestations familiales en 2006 a eu un impact négatif pour les familles. Il faut enfin prévoir des réelles améliorations pour combattre la pauvreté et pour mettre fin à la perte du pouvoir d'achat des familles.



Pour une augmentation automatique des prestations familiales. Les prestations familiales (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire...) n'ont plus été adaptées depuis des années. Les allocations familiales, seules, ont perdu plus de 20% de leur valeur entre 2006 et 2016! Le gouvernement s'est engagé (accord avec les syndicats du 28 novembre 2014) à introduire un nouveau mécanisme d'adaptation automatique des prestations familiales. Pas seulement à l'index, mais à **un index plus**: à l'évolution des prix et à l'évolution des salaires. Il est grand temps que l'accord conclu soit enfin transposé.



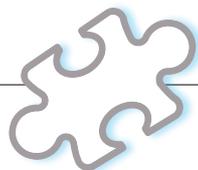
L'allocation de vie chère doit être revalorisée. Elle n'a en effet plus été adaptée depuis 2009.



Pour une révision structurelle du RMG/REVIS. Alors que le revenu minimum garanti s'apprête à être transformé en «revenu d'inclusion sociale», il y a lieu de revoir le montant de ce seuil minimal à un niveau adéquat, d'autant qu'il n'a plus été adapté régulièrement depuis 2011. Il faut prévoir à l'avenir un ajustement régulier du RMG/REVIS à l'instar du SSM. Par ailleurs, il y a lieu d'augmenter un certain nombre de montants prévus dans le projet de REVIS pour éviter toute dégradation par rapport à la loi actuelle.



Les propositions de l'OGBL en matière de **Politique européenne**



Après une période de crise et de stagnation prolongée, les défis dans l'Union européenne sont nombreux. Le niveau du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion sociale reste trop élevé. Les inégalités se sont creusées. La précarisation des emplois s'accélère suite à la déréglementation du marché du travail. Le pouvoir d'achat des citoyens s'est érodé. En conséquence, la crise économique a déclenché une crise politique et sociale. Cette situation a contribué au renforcement des idéologies xénophobes et nationalistes en Europe.

Il est impératif que les institutions européennes et les gouvernements nationaux s'engagent pour construire une Europe fondée sur la solidarité, l'égalité, la justice, la cohésion sociale, la paix et la démocratie. Ceci implique un changement de cap majeur en matière de politique sociale, budgétaire et économique.



Renforcer la dimension sociale de la construction européenne. Les droits sociaux doivent primer sur les droits économiques. L'OGBL et la Confédération européenne des syndicats (CES) réclament une Europe plus sociale qui garantisse non seulement les droits existants, mais une convergence à la hausse des droits sociaux. Ceci afin de réduire la précarité, créer des emplois de qualité et d'assurer l'accès universel aux systèmes de protection sociale. L'adoption du socle européen des droits sociaux est un premier pas dans la bonne direction. Cependant, il devra être renforcé en lui donnant un caractère juridiquement contraignant.



Les salaires en Europe doivent être augmentés. Depuis la crise de 2008, l'évolution des salaires est stagnante, voire régressive, avec des effets négatifs sur la demande intérieure. L'OGBL et le CES demandent pour cette raison l'instauration généralisée de salaires minimaux en Europe (60% du salaire médian ou moyen dans chaque pays), ainsi que l'introduction d'une «règle d'or des salaires», en vertu de laquelle les salaires européens progresseront à l'avenir en fonction de l'évolution de la productivité et des prix.



Pour une «règle d'or des finances publiques». L'OGBL demande que les investissements publics ne soient plus pris en compte dans l'évaluation des budgets, telle qu'elle se fait aujourd'hui au regard des critères de Maastricht. Ceci afin de ne pas hypothéquer des investissements nécessaires dans le futur et pour soutenir la relance économique.



Lutter contre le dumping social et salarial. L'OGBL revendique l'application universelle du principe «même salaire pour le même travail au même endroit». Comme premier pas dans cette direction, il faut assurer la transposition rapide du compromis trouvé concernant la révision de la directive du détachement. En même temps, il faut combattre les motivations d'une mobilité forcée des travailleurs, comme les salaires faibles, un manque de perspectives, des mauvaises conditions de travail et une vie médiocre. Pour cette raison, nous avons besoin d'une convergence sociale et salariale vers la hausse.



Réaliser l'égalité hommes-femmes au niveau européen. L'OGBL demande des mesures effectives pour réduire l'écart salarial entre hommes et femmes. La protection des femmes enceintes doit être renforcée en prévoyant une protection contre le licenciement pendant au moins six mois après leur retour au travail par la voie d'une directive européenne.



Pour une politique européenne coordonnée et progressiste en matière de commerce international. Une politique commerciale progressiste doit mettre les accords économiques au service d'objectifs prioritaires tels que le travail décent, la cohésion sociale, l'égalité et le développement durable. Ceci se traduit par:

- des accords commerciaux qui servent l'intérêt général et qui incluent une dimension sociale;
- la plus grande transparence pendant la négociation de ces accords commerciaux;
- un refus de tout abaissement des normes européennes au niveau social, environnemental et de la protection des consommateurs;
- des projets d'investissements qui impulsent le développement dans le Tiers monde au lieu d'aggraver son exploitation.



Mettre en œuvre les conventions de l'Organisation internationale du travail. L'OGBL doit constater que le Luxembourg n'a toujours pas ratifié un certain nombre de conventions de l'OIT, dont celles sur la politique de l'emploi et sur la négociation collective. L'OGBL fait appel aux partis politiques de remettre l'adoption de ces conventions particulièrement importantes pour la protection des travailleurs à l'ordre du jour.



Défendre et promouvoir les droits des syndicats sur le plan international. Le droit de former des syndicats, le droit à la négociation collective, le droit de grève, le droit de mener des actions collectives et le droit à la représentation syndicale sont des droits démocratiques élémentaires, et seuls capables d'assurer le progrès social et de garantir la protection des travailleurs contre l'exploitation. L'OGBL s'opposera à toute limitation de ces droits et appelle les partis politiques luxembourgeois de s'engager pour le respect de ces droits.

